



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-067-2022-03

PUBLIÉ LE 24 MARS 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2022-03-23-00004 - Décision n° 2022-037 du 23 mars 2022 portant affectation d agents au sein du réseau des risques particuliers liés à l amiante d Ile-de-France (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2022-03-23-00004

Décision n° 2022-037 du 23 mars 2022 portant
affectation d agents au sein du réseau des
risques particuliers liés à l amiante
d Ile-de-France



**Décision n° 2022-037 du 23 mars 2022
portant affectation d'agents
au sein du réseau des risques particuliers liés à l'amiante d'Ile-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Vu l'article R.8122-9 du code du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'information du Comité Technique Régional d'Ile-de-France en date du 4 février 2014,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Sont désignés pour assurer un appui aux unités de contrôle et pour mener une action régionale en Ile de France dans le cadre du réseau des risques particuliers liés à l'amiante les agents suivants :

- Alexandre AZARI (unité départementale de Paris)
- Emeline BRIANTAIS (unité départementale de Paris)
- Delphine MUNIER (unité départementale de Paris)
- Christine GHIZZONI (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne)
- Naila OTT (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne)
- Jeanne LEMASSON (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines)
- Aurélie FORHAN (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne)
- Youssef CHEHADY (unité départementale des Hauts-de-Seine)
- Catherine FOMBELLE (unité départementale des Hauts-de-Seine)
- Anaïs CIMA (unité départementale du Val-de-Marne)
- Marielle GUEZOU (direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise)
- Thierry JOURNET (unité régionale d'appui et de contrôle des grands chantiers)

Monsieur Dominique ANTOLINI (unité départementale des Yvelines et Madame Audrey GEHIN (unité régionale) apportent en tant que de besoin leur appui au réseau.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} avril 2022.

Article 3

La décision n° 2021-108 du 19 août 2021 portant affectation d'agents au sein du réseau des risques particuliers liés à l'amiante d'Ile-de-France est abrogée.

Article 4

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 23 mars 2022

Le directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT